



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chauffage

Question écrite n° 74979

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur l'utilisation de poêle à pétrole comme moyen de chauffage complémentaire dans les logements locatifs privés. Alors que l'utilisation de poêle à pétrole entraînerait une consommation de 6 litres d'eau par 24 heures de chauffe pour une pièce de 20 m² et provoquerait une très forte condensation dans les logements, il lui demande s'il serait possible d'envisager à titre facultatif une clause interdisant ce type d'équipement dans les baux locatifs.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74979

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1447

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)